

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six mars à neuf heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 7
Procuration 3
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal,
Mrs, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, THION Jean-Claude, BALSAN
Laurent

Absents excusés : SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-
Marie, JOSSINET Gaëlle

Procurations : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud, SAUVAIRE Marc à
LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle à THERIC Corinne

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

MODIFICATION DE LA RÉGIE MAISON MULTI-SERVICES DE DOURBIES

La délibération 038 du 10 avril 2021 actait la création de la régie d'avances et de recettes de la Maison Multi-Services de Dourbies. La partie hébergement était alors rattachée à la régie des gîtes communaux. Mme le Maire propose de modifier les attributions de ces deux régies comme suit :

La régie d'avances et de recettes de la Maison Multi-Services de Dourbies pourra encaisser les recettes de l'activité hébergement dans ses locaux (imputation 752). La régie des gîtes communaux n'encaissera plus les recettes de l'activité hébergement du relais de l'Étape.

Compte tenu de ces modifications proposées, il convient également d'augmenter le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver **jusqu'à 3000€**, avec un montant maximum de la seule encaisse en numéraire **de 2000€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions et charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 26 mars 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

